



**Procès-Verbal
du Conseil municipal du
mercredi 19 février 2025 à 19h30**

Membres présents : Florent BENOIT, Frédérique GUILLET, Romain NICOLAS, Jacqueline RUAZ, Franck SAUTIER, Bruno BOSSON, Nadine SAUGE-MERLE, Sylvie RINALDI, Cédric FOL, Fabien BENOIT, Célia DELBROUCQ, Marie-Laure BENOIT, Stéphane FRANCISCO, Marion RIFF-MERCIER

Absents, excusés : Daniel ZUABONI donne pouvoir à Fabien BENOIT, Jean-Manuel PEYCRU donne pouvoir à Florent BENOIT, Caroline BILLOT donne pouvoir à Marie-Laure BENOIT, Emmanuelle DESEBE donne pouvoir à Jacqueline RUAZ

Absent sans pouvoir : Jean-David PICON

1. Désignation du secrétaire de séance

Frédérique GUILLET est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

3. Liste des décisions du Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales

4. Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune au profit de l'association « Les jardins au Naturel de la Fraxinelle » pour la création de jardins communaux – Parcelle ZD n° 34

Romain Nicolas, 2^e adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie, rappelle que la Commune de Vulbens porte un projet de création de jardins communaux sur la parcelle ZD 34 située Chemin de la Fraxinelle à destination des habitants de Vulbens.

Cette initiative vise à promouvoir un espace de vie collectif, d'échange, de partage, de respect et convivialité, basé sur des principes écologiques.

Dans ce cadre, la commune a lancé un appel à candidatures à destination des associations qui a été publié sur le site internet du 10 décembre 2024 au 10 janvier 2025.

Seule l'association dénommée « Les jardins au Naturel de la Fraxinelle » en cours de création a répondu à cet appel à candidatures.

Cette association propose de mettre en œuvre le projet sur le terrain mis à disposition, en y incluant un jardin partagé ainsi que des jardins familiaux.

Elle aura notamment pour missions d'animer, d'organiser les activités du jardin partagé (ateliers, événements, échanges de pratiques, d'assurer la gestion des jardins individuels (inscriptions, attributions...) d'entretenir les espaces communs, de favoriser les interactions entre les jardiniers dans un esprit de solidarité et de partage, tout en garantissant le respect des règles de gestion établies.

C'est dans ce cadre qu'il convient de régulariser une convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune avec l'association ainsi désignée.

La parcelle ZD 34 est d'une superficie de 5549 m² et la mise à disposition porte sur une partie seulement de la parcelle pour environ 2500 m², tel qu'indiqué sur le plan joint en annexe.

La convention, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, fixe notamment les conditions d'occupation du terrain ainsi que les obligations et engagements que l'association devra respecter.

Le terrain est mis à disposition pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à trois ans. Au terme de ces trois ans une nouvelle convention devra être conclue.

Le terrain est mis à disposition à titre gratuit.

Un règlement des jardins communaux, joint en annexe de la convention, a également été établi à destination des futurs jardiniers afin de fixer l'ensemble des règles à respecter pour que le projet puisse être mené dans de bonnes conditions. Ce règlement sera signé et approuvé par chaque jardinier avant l'attribution d'un espace individuel ou l'utilisation de l'espace collectif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune au profit de l'association « Les jardins au Naturel de la Fraxinelle » ainsi que le plan et le règlement des jardins communaux qui y sont annexés,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant

INFORMATIONS DIVERSES :

Romain Nicolas : la journée de l'environnement aura lieu le 22 mars 2025. L'organisation du 14 juillet est en cours avec une rencontre prévue le 17 mars prochain avec les associations.

Franck Sautier : Travaux : le curage des fossés a été réalisé, des travaux de reprise vont être fait sur le Chemin des Ratelleries. Des travaux de réfection de voirie sont à prévoir. Les services techniques ont participé aux travaux d'aménagement des jardins communaux en régie.

Concernant la modification des sens de circulation : les habitudes commencent à être prises, on constate une baisse des verbalisations. On voit des effets positifs sur la circulation

Fabien Benoit : les coupes sanitaires dans le vuache vont être évoquées dans le prochain bulletin. L'ouverture de la Guinguette est prévue le 17 mai 2025. Le criterium du Dauphiné passera à Vulbens le 13 juin 2025, les écoles sont appelées à être présentes.

Jacqueline Ruaz : le dépôt des dossiers d'urbanisme est plutôt calme. Aucun permis de construire autorisant des nouvelles constructions n'a été autorisé sur 2024.

Frédérique Guillet : le conseil d'école a eu lieu le 17 février 2025 : des bancs de l'amitié vont être installés dans la cour de l'école et seront inaugurés en avril 2025.

Une action anti gaspillage va être menée avec les enfants à la cantine. Une visite du Sivalor sera organisée en mai à l'issue de cette action.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 19h50

Le Maire
Florent BENOIT



La secrétaire de séance
Frédérique GUILLET



Les procès-verbaux du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.